
1. IDENTIFICATION

Nom du produitAer-O-Water^{®C6} 3EM 3%
Concentré de mousse à formation de pellicule aqueuse (CMFPA)**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation****Utilisations identifiées**

Mousse extinctrice

Restrictions d'utilisation

Voir la rubrique 15

Identification de la sociétéNational Foam
350 East Union Street
West Chester, PA 19382**Numéro de téléphone pour les clients**

(610) 363-1400

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Infotrac au +1 800 535-5053

Date d'émission

2 novembre 2016

Remplace la date du

8 janvier 2016

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des risques

Lésions oculaires/irritation - Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) - 2

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger



Mot-indicateur : Avertissement

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) en cas d'exposition prolongée ou répétée (par voie orale).

Conseils de prudence**Prévention**

Se laver soigneusement les mains après toute manipulation.

Porter des lunettes de protection et un masque pour le visage.

Intervention

En cas de contact avec les yeux : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Stockage

Aucun

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Autres dangers

Aucun d'identifié.

Limites spécifiques de concentration

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	< 1 %
Toxicité cutanée aiguë	< 10 %
Toxicité aiguë par inhalation	30 à 40 %
Toxicité aquatique aiguë	20 à 30 %

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration
Eau	7732-18-5	60 à 70 %
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	112-34-5	10 à 20 %
Éthylèneglycol	107-21-1	5 à 15 %
Détergent synthétique	Privé	1 à 10 %
Tensioactifs fluoroalkyles	Privé	1 à 5 %
Tensioactif	Privé	< 1 %

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires**Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin s'ils continuent à être rouges et douloureux.

Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucun connu

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Empêcher à l'émulseur ou à la solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. Le déversement et l'élimination de l'émulseur ou de la solution moussante doivent être effectués conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone de stockage devrait se trouver dans un endroit : - frais - sec - bien ventilé - couvert - à l'abri de la lumière directe du soleil

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monobutylique du diéthylèneglycol, fraction inhalable et vapeur

ACGIH : VLE 10 ppm, 8 h

Éthylène glycol, Aérosol

ACGIH : Plafond 100 mg/m³

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il existe un risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, d'aérosols ou si le produit est appliqué sur des surfaces chaudes. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Protection de la peau

Gants

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps

Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

	État physique	Liquide
	Couleur	Jaune paille
Odeur		Douce, agréable
Seuil olfactif		Non disponible
pH		8,0
Gravité spécifique		1,04
Intervalles/point d'ébullition (°C/F)		Non disponible
Point de fusion (°C/F)		Non disponible
Point d'éclair (°C/F)		> 200 °F
Tension de vapeur		Non disponible
Taux d'évaporation (BuAc = 1)		Non disponible
Solubilité dans l'eau		Soluble
Densité de vapeur (Air = 1)		Non applicable
COV (%)		Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		Non disponible
Viscosité		Non disponible
Température d'auto-inflammation		Non applicable
Température de décomposition		Non disponible
Limite supérieure d'explosibilité		Non applicable
Limite inférieure d'explosibilité		Non applicable
Inflammabilité (solides et gaz)		Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Le contact avec des matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles

Matières réactives dans l'eau - métaux en fusion - matériel électronique

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone - fluorure d'hydrogène - aldéhydes - cétones - acides organiques

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguëDétergent synthétique

DL50 orale (rat) > 5 000mg/kg

Éther monobutylique du diéthylèneglycol

DL50 orale (rat) 3 305 mg/kg

DL5 cutanée (lapin) 2 764 mg/kg

Éthylèneglycol

Dose létale minimum pour les humains : 1 600 mg/kg de poids corporel (estimation)

DL50 cutanée (lapin) > 3 500 mg/kg

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur certains organes cibles à la suite d'une exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT)- exposition répétée

Éthylèneglycol : Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) en cas d'exposition prolongée ou répétée (par voie orale).

Irritation et lésions oculaires graves

Éther monobutylique du diéthylèneglycol : Provoque une sévère irritation des yeux.

Tensioactif : Irritant sévère pour les yeux (sur la base d'un produit similaire)

Détergent synthétique : Sévèrement irritant (lapin) (solution à 50 %)

Irritation et corrosion de la peau

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas être mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas être toxique pour la reproduction ni causer des malformations congénitales.

Risque d'aspiration

Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucune étude pertinente identifiée.

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/Dégradabilité

Aucune étude pertinente identifiée.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune étude pertinente identifiée.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente identifiée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. L'incinération à haute température est recommandée.

Mousse/Solution moussante

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

REMARQUE : Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant

l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations sur l'expédition**Description de l'expédition**

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70

Code de la National Motor

69160 Sub 0

Freight Traffic Association

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis

Ce produit contient un ingrédient dont l'utilisation est restreinte en vertu de la Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques) de l'EPA. Ce produit ne peut être utilisé qu'en tant que mousse extinctrice. Les rejets dans l'eau ne sont autorisés que pendant la lutte contre les incendies, les essais de systèmes de lutte contre les incendies ou les activités de contrôle/d'assurance de la qualité. Toute utilisation de ce produit à d'autres fins est strictement interdite.

Inventaire LIS du Canada

L'inscription des ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) n'a pas été vérifiée pour tous les ingrédients.

Classification SARA Title III Sect. 311/312

Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

Classification SARA Title III Sect. 313

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Éthylène glycol - Éther monobutylique du diéthylèneglycol

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

Éthylèneglycol (107-21-1) maximum de 12 % en poids

Éther monobutylique du diéthylèneglycol (112-34-5) maximum de 16 % en poids

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA

Santé selon NFPA - 0

Inflammabilité selon le code NFPA - 0

Réactivité selon le code NFPA - 0

Risques spécifiques selon le code NFPA - Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène (5 jours)

N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO : Demande chimique en oxygène

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 2 novembre 2016

Remplace : 8 janvier 2016

Changements apportés : Changements apportés aux rubriques 6 et 13.

Références et sources des informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

Préparée par : EnviroNet LLC.

Aer-O-Water est une marque de commerce d'Angus International.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.